

**2025**

« Quiconque néglige sa formation se voue  
inéluclablement à la stagnation ou au recul »

**Benoît Frachon**  
Secrétaire général confédéral de 1945 à 1967

# L'OFFRE CGT DE FORMATION SYNDICALE



**Union Départementale CGT de l'Ain**

3, impasse Alfred Chanut 01000 Bourg en Bresse tél. 04 74 22 16 48

E.mail : [udain-formation@cgt01.fr](mailto:udain-formation@cgt01.fr) - [www.cgt01.fr](http://www.cgt01.fr)

Adresse postale : CS 60092 01003 Bourg en Bresse cedex

# La formation syndicale :

Responsable du syndicat, tu as en mains l'offre de formation syndicale CGT proposée et organisée par l'Union Départementale de l'Ain et les Unions Locales pour l'année 2025.

Avec cet outil, tu seras en mesure de construire le plan de formation de ton syndicat afin de :

- Créer les conditions pour que tout nouvel adhérent à la CGT acquiert, dès son adhésion, les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour participer à la vie du syndicat,
- Assurer à chaque adhérent, tout au long de sa vie syndicale, l'accès à une formation permanente,
- S'assurer que toute prise de responsabilité soit accompagnée d'une formation.

## Les droits à la formation syndicale

Chaque salarié(e) a droit à 12 jours de Congés Formation Economique, Sociale, Environnemental et Syndical (CFESES) par an (la rémunération est intégralement maintenu par l'employeur).

**Des jours se rajoutent dans le secteur privé dans les cas suivants :**

- Militants étant amenés à exercer des responsabilités (SG, trésorier, DS, etc) et les formateurs : 6 jours supplémentaires
- Formations SSCT : 5 jours supplémentaires
- Formations des conseillers Prud'hommes : droits supplémentaires spécifiques

## En pratique : pour s'inscrire à un stage :

**Contact à retenir :** [udain-formation@cgt01.fr](mailto:udain-formation@cgt01.fr)

**Site internet :** <https://cgt01.fr/formations/>

Toutes les formations de l'UD de l'Ain ainsi que le bulletin d'inscription sont disponibles sur cette page.

**Pour t'inscrire :** deux choses importantes

### Le bulletin d'inscription :

A remplir, faire signer par ton syndicat et l'envoyer le plus rapidement possible à l'UD.

Seules les inscriptions reçues sur ce formulaire (dûment rempli) seront prises en compte.



Un mail de confirmation te sera envoyé.  
Ce dernier valide ton inscription.

### La demande de congés formation

1 mois et 3 semaines avant le stage, tu recevras un mail comprenant ta convocation ainsi qu'un modèle de demande d'absence (spécifique en fonction du stage suivi).



La demande d'absence est à compléter et à déposer à ta direction au moins 30 jours avant le stage.

**Important : l'employeur a 8 jours pour refuser la demande d'absence.  
Passé ce délai, la demande est considérée comme acceptée.**

## Des droits à conquérir

Les propositions de la CGT sont à développer et à inscrire dans les revendications, dans l'entreprise comme dans la branche professionnelle sans oublier le champ territorial :

- Elargir le nombre de bénéficiaires,
- Remplacer les salariés absents dans le cadre de ce congé en déduisant les dépenses du montant de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle.

## 3 familles de formations CGT

- « **Outils pour être acteur toute sa vie** »
- « **Outils pour la responsabilité** »
- « **Outils pour le mandat** »

*Depuis plusieurs années, l'UD de l'Ain fait en sorte que le plan de formation corresponde aux besoins des camarades adhérents, élus et mandatés.*

*Ce plan de formation représente un véritable investissement humain de tous les acteurs du département (Collectif formation – Secrétaires UL et UD). L'UD essaye d'apporter des nouveautés avec les moyens humains et matériels à sa disposition.*

**Nous vous demandons d'être sensibles à la question de la formation dans vos syndicats et de mener, vous aussi, une véritable politique d'impulsion.**

## Facturation

- Dans le cas général : 30 € par jour par stagiaires. Facturé aux syndicats.
- Formations non facturées : Formateurs, Prudis, stages avec les instituts
- Formation CSE : financée, pour les titulaires, par le budget du CSE
- Formation CSSCT : financée, pour les titulaires et les suppléants du CSE par l'employeur

*Si votre syndicat connaît des difficultés pour régler le coût du stage, merci de prendre contact avec nous.*



# Outiller pour être acteur toute sa vie

## Les formations de base

### S'impliquer dans la CGT (ex Formation d'Accueil des Nouveaux Syndiqués)

**Durée :** 1 jour.

**Public :** Tous les syndiqués.

**Contenu :**

**Thème 1 :** L'organisation de la société

**Thème 2 :** L'action syndicale dans la société

**Thème 3 :** La CGT, ses valeurs, la place de l'adhérent dans notre organisation



**INSCRIVEZ-VOUS AUPRES DE LA STRUCTURE CONCERNEE. \***

### Participer à la vie de la CGT (Module 1)

(Ex Niveau 1)

**Durée :** 3 jours.

**Prérequis :** Avoir suivi la formation « s'impliquer dans la CGT ».

**Public :** Tous les syndiqués.

**Contenu :**

**Thème 1 :** Qu'est ce que la société capitaliste mondialisée ?

**Thème 2 :** L'organisation de la société dans le système capitaliste.



UL Amberieu - 04 74 38 28 80 - ul.cgt.amberieu@orange.fr

\* UL Bourg en Bresse - 04 74 23 52 14 - ulbourg@cgt01.fr

# Outiller pour être acteur toute sa vie

## Les formations de base

### Participer à la vie de la CGT (Modules 2 et 3)

**Durée :** 2 jours + 3 jours

**Prérequis :** Avoir suivi le Module 1.

**Public :** Tous les syndiqués.

**Contenu :**

#### Module 2 :

**Thème 1 :** L'action syndicale, du lieu de travail à l'international

**Thème 2 :** La CGT, notre mode d'organisation

#### Module 3 :

**Thème 1 :** La démarche CGT pour transformer la société

**Thème 2 :** Mener la bataille des idées : contester et proposer

**Thème 3 :** Construire les revendications des salariés, avec les syndiqués, en partant du travail.

**Thème 4 :** Organiser la mobilisation

**Thème 5 :** Négocier pour gagner



**INSCRIVEZ-VOUS AUPRES DE  
LA STRUCTURE CONCERNÉE. \***



UL Amberieu - 04 74 38 28 80 - ul.cgt.amberieu@orange.fr

\* UL Bourg en Bresse - 04 74 23 52 14 - ulbourg@cgt01.fr

# Outiller pour être acteur toute sa vie

**Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »**

## Développer la CGT (ex Niveau 2)

**Durée :** 2 x 5 jours.

**Public :** Les militants de la CGT **ayant effectué le Niveau 1 (ancienne ou nouvelle version).**

**But :** Poursuivre la construction et l'élargissement des connaissances nécessaires aux militants et dirigeants de nos syndicats et organisations, pour l'efficacité de leur activité, leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de leur structure.

**Contenu :**

**Partie 1 :**  
Revenir sur l'organisation du système capitaliste et la démarche mise en œuvre par la CGT pour construire, avec les autres organisations du mouvement social, une société plus juste du local à l'international.

**Partie 2 :**  
Etudier les propositions CGT pour un autre modèle de société, sur leur fondement, et sur la manière de les faire vivre, de les promouvoir, de construire des revendications et de les porter sur le territoire.



**Rappel : 2ème partie 2024 :**

du lundi 20 au vendredi 24

janvier 2025

# Outiller pour être acteur toute sa vie

**Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »**

## Feuille de paie

**Durée :** 2 jours.

**Public :** Essentiellement les syndiqués du privé.

**Contenu :** Jour 1 - Les aspects techniques de la fiche de paie en relation avec les revendications de la CGT.

- Mentions obligatoires,
- Le salaire brut et ses éléments,
- Les cotisations sociales, la CSG/CRDS,
- Impact de l'arrêt maladie sur le salaire,
- Le salaire socialisé.

Jour 2 - Incidences du coût du capital et des aides de l'Etat sur les salaires et le pouvoir d'achat des salariés.



# Outils pour être acteur toute sa vie

## Combattre syndicalement l'extrême droite

**Durée :** 2 jours.

**Public :** Tous les syndiqués.

**Contenu :** Identifier les similitudes et les différences des discours de l'extrême droite entre hier et aujourd'hui.

Connaître les propos de l'extrême droite et pointer les sujets sur lesquels nous devons affiner notre argumentation syndicale.

Travailler sur la posture individuelle, collective et unitaire à avoir face aux salariés, aux syndiqués, et aux électeurs de l'extrême droite.





# Outiller pour la responsabilité

Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »

## Cogitiel première utilisation

**Durée :** 2 jours.

**Public :** Utilisateurs du cogitiel, possédant obligatoirement un mandat de secrétaire de syndicat, de trésoriers ou de responsable à l'orga **possédant les codes d'accès de son syndicat.**

**Public n'ayant jamais utilisé le cogitiel et s'engageant à le mettre en place dans leur structure.**

**Contenu :** Création, modification, suppression fiche syndiqué, gestion des cotisations, édition pour les impôts, rappel sur le circuit des cotisations, création du fichier de prélèvement avec envoi à la banque.



**Il est indispensable d'apporter votre PC et vos codes d'accès !**

## Cogitiel perfectionnement

**Durée :** 2 jours.

**Public :** Utilisateurs du cogitiel, possédant obligatoirement un mandat de secrétaire de syndicat, de trésoriers ou de responsable à l'orga **possédant les codes d'accès de son syndicat.**

**Public ayant déjà pris en main le cogitiel.**

**Contenu :** Approfondissement des connaissances de chacun après avoir déjà utilisé le Cogitiel.



# Avec l'Université Lumière Lyon 2

## Outiller pour la responsabilité

### Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans l'entreprise

**Durée :** 4 jours (3+1).

**Public :** Ce stage est proposé prioritairement en complément d'une formation « Comité Social et Economique » (CSE), pour les mandatés de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), aux référents « Harcèlement sexuel et agissements sexistes », aux pôles juridiques (DLAJ) des UL, mais aussi à tous les camarades intéressés par ces questions.

**Objectifs :** L'objectif est de construire une intervention syndicale pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la CGT.

**Contenu :** Être en capacité d'identifier et de caractériser les violences sexistes et sexuelles, et de construire une démarche pour agir syndicalement en mobilisant des outils à disposition. Comment mobiliser les acteurs sur le lieu de travail pour construire une intervention syndicale sur ce sujet.

Le dernier jour portera sur le cadre juridique du référent « Harcèlement sexuel et agissements sexistes »



# Outiller pour la responsabilité

Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »

## Outil du trésorier

**Il est indispensable d'apporter votre PC !**

**Durée :** 2 jours.

**Pré-requis :** Il est nécessaire d'avoir un COGITIEL au nom du syndicat, d'être secrétaire ou trésorier du syndicat, de cotiser dans le syndicat, d'être à jour des versements COGETISE et d'avoir une adresse mail valide.



**Public :** Formation destinée au trésorier et/ou secrétaire de syndicat ayant une trésorerie avec des relevés bancaires, des cotisations syndicales, des recettes et des dépenses.

**Objectif :** Connaître les 7 critères de la loi d'Août 2008 sur la représentativité, être en capacité de tenir une comptabilité pour répondre à un des critères « transparence financière », savoir utiliser le logiciel « outil du trésorier ».

**Contenu :** Rappel sur les structures de la CGT (circuit des cotisations, loi 2008 sur la représentativité avec les obligations comptables), règles de vie financière du syndicat (commission de contrôle, statuts...), utilisation du logiciel « outil du trésorier » (point de départ, dépenses / recettes, bilan et compte de résultat).

**Conditions :** Le secrétaire ou le trésorier recevra un mail de « Automate sans réponse », il faudra recopier le mot de passe, cliquer sur le lien : <https://www.cogitiel.org/>



Lors de la formation le stagiaire devra se munir :

- Des codes d'accès pour le logiciel « Outil du trésorier »  
**Si le syndicat n'a pas ce logiciel MERCI de l'indiquer sur la fiche d'inscription, un intervenant à la formation prendra contact avec le stagiaire.**
- Des relevés bancaires du syndicat
- Des fiches de prélèvement ou remise de chèques des cotisations des syndiqués
- Des factures et fiches de recettes
- Et tout autre document nécessaire à l'établissement de la trésorerie.

# Outiller pour la responsabilité

**Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »**

## Code du travail

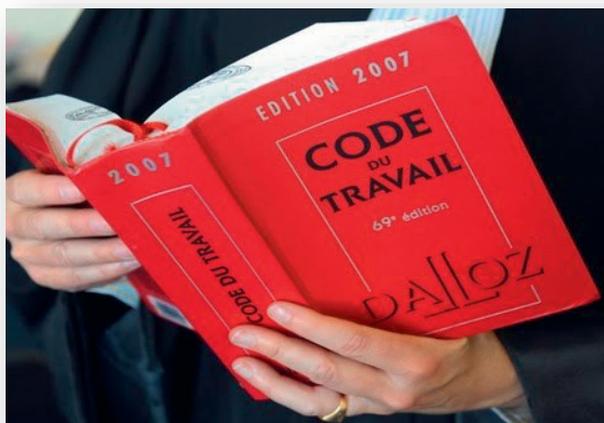
**Durée :** 2 jours.

**Public :** Tous les élus du secteur privé : C.S.E et C.S.S.C.T. et tous les mandatés

**Objectif :** Il s'agit de permettre aux militants élus et mandatés d'acquérir des outils indispensables immédiatement mobilisables pour investir les différentes réunions.

**Contenu :**

- La structure du Code du Travail
- L'enjeu de l'utilisation correcte du Code du Travail
- L'approche militante de cet outil
- L'utilisation à droit constant



# Outiller pour la responsabilité

**Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »**

## Animer un syndicat

Nouveauté

- Durée :** 5 jours.
- Public :** camarades exerçant leur responsabilité (ou devant l'exercer dans un avenir proche) dans des syndicats comptant au moins une dizaine d'adhérents.
- Objectif :** A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de définir les actions à mettre en œuvre pour animer un syndicat
- Contenu :**
- Mettre en œuvre la démarche de la CGT : clés d'analyse
  - Le syndicat, premier niveau de confédéralisation de notre activité
  - Le syndicat, lieu d'organisation du travail collectif
  - Retour et partage d'expérience. Concevoir une approche diagnostique de ses pratiques
  - Evaluer c'est agir : compléter ma formation, mettre en place des stratégies de dépassement
  - Compléments, apports de connaissances.





# Outiller pour le mandat

**Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »**

## Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

**Durée :** 5 jours.

**Public :** Les élus titulaires du CSE et/ou les membres de la commission CSSCT **n'ayant pas suivi ce stage depuis 4 ans**

**Objectifs :** A l'issue de cette formation, le stagiaire sera en capacité de définir les actions à entreprendre dans le cadre de son mandat avec la démarche de la CGT.

**Contenu :**

- Les concepts de travail et de santé,
- Les dangers et les risques professionnels,
- La prévention des risques,
- Les documents obligatoires.



**NB : Formation financée par l'employeur. C'est l'élu qui choisit son organisme de formation, pas l'employeur**

**A prévoir le jour du stage :**

**Document unique d'évaluation des risques professionnels de votre entreprise.**

**Si le fichier est trop volumineux, uniquement la partie vous concernant.**

# Outiller pour le mandat

**Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »**

## Conseiller du salarié

**Durée :** 5 jours.

**Public :** Les Conseillers du salarié CGT ayant moins de 5 ans de mandat.

**Objectifs :** Il s'agit de permettre aux militants Conseillers du salarié d'acquérir des outils indispensables immédiatement mobilisables pour l'exercice de leur mandat.

**Contenu :**

- Le code du travail ;
- Le mandat du conseiller du salarié ;
- La conception de la CGT du mandat ;
- Les quatre phases structurantes de l'activité du conseiller du salarié ;
- Les différents types de licenciements ;
- Le licenciement motif inaptitude et sa procédure ;
- Le licenciement économique et sa procédure ;
- Les règles générales et particulières de procédure de licenciement ;
- La rupture conventionnelle et sa procédure ;
- Les délais de prescription ;
- Mise en situation « jeu de rôle ».



# Outils pour le mandat

**Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 » Niveau 2 ou stage « développer la CGT » conseillé**

## Délégué Syndical

**Durée :** 5 jours.

**Public :** Les délégués syndicaux en place ou à venir

**Objectifs :** Equiper nos délégués syndicaux afin qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre la démarche revendicative de la CGT dans le cadre de leurs missions, cela afin de conquérir des droits nouveaux.

S'approprier la loi du 20 août 2008 et les dernières modifications apportées par les « ordonnances Macron » du 22 septembre 2017.



**Délégué  
Syndical**



# Coordination Régionale CGT Orgas Sociaux

## Interventions extérieures

Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »

### Journée d'étude Sécurité Sociale

Nouveauté

**Durée :** 1 jour.

**Public :** Tous les syndiqués.

**Contenu :** Revenir sur l'objectif de la création de la Sécurité Sociale : Garantir chacun des aléas de la vie, de la naissance à la mort, avec une prise en charge à 100%.

Revoir d'où nous sommes partis depuis les différentes ordonnances, lois, décrets d'octobre 1945 à octobre 1946. Rappeler le rôle essentiel des "petites mains", sous l'impulsion du ministre du travail et de la Sécurité Sociale, Ambroise Croizat, qui ont su sortir de terre les caisses de Sécu.

Nous constaterons les différentes attaques du patronat, aidé en cela par les gouvernements successifs voulant détricoter cette merveilleuse avancée sociale.

Enfin, nous étudierons le projet CGT pour une Sécurité Sociale à 100 % digne du 21ème siècle répondant aux réels besoins de la population.



# Interventions extérieures

**Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »**

## Je travaille avec Word

- Durée :** 1 jour.
- Public :** Tous les syndiqués (6 stagiaires maximum) utilisant cet outil.
- Objectif :** Etre capable de mettre en forme et en page un document simple.
- Prérequis :** Savoir se repérer dans l'environnement Windows.
- Contenu :** Se repérer dans l'espace de travail en maîtrisant les termes techniques, savoir manipuler un document et du texte. Savoir mettre en forme du texte avec les options courantes, savoir insérer des symboles et des caractères spéciaux. Comprendre le fonctionnement de la limite d'un paragraphe et des alignements. Savoir encadrer et colorer un paragraphe. Savoir créer plusieurs alignements sur la même ligne, mettre en place des effets de liste ou d'énumération. Savoir utiliser les outils de reproduction et d'effacement de la mise en forme. Stabiliser un document de plusieurs pages. Connaître les options de mise en page à utiliser et à éviter. Maîtriser la reproduction du même contenu sur toutes les pages. Savoir configurer l'impression d'un document.



**PC mis à disposition par le formateur**

**Pour chaque stagiaire, la formation sera co-financée à hauteur de 50 € par structure (UL / UD / Syndicat).**

# Interventions extérieures

**Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »**

## Je travaille avec Excel

- Durée :** 1 jour.
- Public :** Tous les syndiqués (6 stagiaires maximum) utilisant cet outil.
- Objectif :** Être capable de construire des tableaux simples et de les imprimer.
- Prérequis :** Savoir se repérer dans l'environnement Windows.
- Contenu :** Se repérer dans l'espace de travail en maîtrisant les termes techniques, savoir manipuler un classeur et ses feuilles. Savoir sélectionner rapidement, savoir manipuler des cellules. Savoir mettre en forme des cellules avec les options courantes, comprendre les avantages et les inconvénients de chaque méthode d'alignement. Mélanger du texte et des chiffres en conservant les chiffres. Maîtriser l'impression d'un tableau.



**PC mis à disposition par le formateur**

**Pour chaque stagiaire, la formation sera co-financée à hauteur de 50 € par structure (UL / UD / Syndicat).**

Avec l'Institut de Grenoble

# Interventions extérieures

Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »

## Communication

**Durée :** 3 jours.

**Public :** Elus du personnel et/ou mandatés souhaitant progresser en communication.

**Objectifs :** Améliorer son efficacité personnelle dans les différentes situations de communications écrites et orales. Si un accent particulier est porté sur la communication syndicale et professionnelle, les apports du stage ne sont toutefois pas circonscrits aux frontières de l'entreprise et doivent permettre de modifier le mode relationnel établi avec les autres. A l'issue de la formation, les stagiaires sont ainsi en capacité de définir le sens du mot « communiquer » et d'améliorer leurs pratiques de communication en centrant leur attention sur des fondamentaux.

**Contenu :** Ce stage fait une large place à la réflexion sur les éléments fondamentaux tels que les différentes conceptions de la communication, la place de la relation et du contenu, les registres de la communication, les objectifs de communication, etc. Les nombreux apports théoriques précédemment évoqués sont mis en application à travers des exercices pratiques. Sont ainsi abordés de manière approfondie des outils classiques de la communication syndicale écrite tels que les tracts, la lettre à la direction, la prise de notes, etc. La partie orale s'appuie quant à elle sur différentes situations concrètes de prises de parole : négociations, prise de parole devant les salariés, discussions débats, etc.



# Interventions extérieures

**Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »**

## Prévention des risques psycho-sociaux et écoute des situations de travail

- Durée :** 1 jour.
- Public :** Tous militants voulant s'outiller dans le cadre de l'ambition CGT de transformer le travail.
- Objectifs :** Définir qu'est-ce que le travail ? La santé ? La santé au travail et le lien entre le travail et la santé.
- Contenus :** L'organisation du travail et les RPS, des outils pour comprendre.  
Les niveaux d'actions dans la prévention des RPS.  
Recentrer l'action du syndicat sur le travail afin de construire avec les salariés le cahier revendicatif.  
Définir les enjeux de l'approche travail et santé dans l'action syndicale redonnant du pouvoir aux salariés permettant une approche constructive de la syndicalisation.  
Quelle démarche syndicale déployer dans l'entreprise, le service, la collectivité ?



**INSCRIVEZ-VOUS AUPRES DE LA  
STRUCTURE CONCERNEE.**

Union Locale de Trévoux - cgtultrevoux@gmail.com

# Interventions extérieures

**Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »**

## Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP)

**Durée :** 2 jours.

**Public :** Elus et syndiqués CGT.

- Objectifs :**
- Définir ce qu'est une Maladie Professionnelle (MP) et un Accident du Travail (AT),
  - Accompagner et informer les salariés dans le cadre d'une maladie ou d'un accident d'origine professionnelle,
  - Prendre en compte les intervenants extérieurs et internes à l'entreprise dans l'accompagnement d'un salarié en AT ou en MP,
  - Développer une activité syndicale effective et cohérente afin de permettre à nos militants, élus et mandatés de reprendre la main sur le travail.
  - Principes généraux de la Sécurité Sociale (Historique, financement, etc.), fonctionnement de la branche AT/MP.



**INSCRIVEZ-VOUS AUPRES DE LA STRUCTURE CONCERNEE.**

Union Locale de Bourg en Bresse : [ulbourg@cgt01.fr](mailto:ulbourg@cgt01.fr)

# Juridique

**Prérequis obligatoire : Avoir suivi la formation « Participer à la vie de la CGT » ou le « Niveau 1 »**

## Prudis - Session 5

**Durée :** 5 jours.

**Public :** Les conseillers Prud'hommes.

**Contenu :** La Modification et le Transfert du Contrat de Travail :

- La distinction entre modification du contrat de travail et le changement des conditions de travail ;
- Les éléments essentiels du contrat de travail ;
- Le transfert du contrat de travail à un nouvel employeur et ses effets ;
- La Loi de sécurisation de l'Emploi et le contrat de travail ;



## Prudis - Session 6

**Durée :** 5 jours.

**Public :** Les conseillers Prud'hommes.

**Contenu :** Les principaux modes de rupture du contrat de travail :

- La rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur ; La rupture du contrat de travail à l'initiative du salarié.

Cette session ne traite que de la rupture du contrat de travail à durée indéterminée : Licenciement pour motif personnel non disciplinaire et disciplinaire ; démission ; prise d'acte de la rupture ; résiliation judiciaire du contrat de travail.



# Calendrier de formation 1er semestre

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 M		1 S		1 S		1 M		1 J		1 D	
2 J		2 D		2 D		2 M	Feuille de paie	2 V		2 L	
3 V		3 L		3 L		3 J	Lutter contre les LED	3 S		3 M	Code du travail
4 S		4 M		4 M		4 V		4 D		4 M	
5 D		5 M	Module 2 et 3 UL Bourg	5 M		5 S		5 L		5 J	
6 L		6 J		6 J		6 D		6 M	Word	6 V	
7 M		7 V		7 V		7 L		7 M		7 S	
8 M		8 S		8 S		8 M	Sécu	8 J		8 D	
9 J		9 D		9 D		9 M		9 V		9 L	
10 V		10 L		10 L		10 J		10 S		10 M	Transition professionnelle
11 S		11 M		11 M		11 V		11 D		11 M	
12 D		12 M	Module 2 et 3 UL Ambrérieu	12 M		12 S		12 L	CARSAT ATMP Bourg	12 J	
13 L		13 J		13 J		13 D		13 M		13 V	
14 M		14 V		14 V		14 L		14 M		14 S	
15 M		15 S		15 S		15 M		15 J	(Lutter contre les LED)	15 D	
16 J		16 D		16 D		16 M	CSSCT	16 V		16 L	
17 V		17 L		17 L		17 J		17 S		17 M	
18 S		18 M		18 M		18 V		18 D		18 M	Lutter contre les VSST
19 D		19 M		19 M		19 S		19 L		19 J	
20 L		20 J		20 J		20 D		20 M		20 V	
21 M		21 V		21 V		21 L		21 M	Conseiller du salarié	21 S	
22 M	Niveau 2 - 2ème partie	22 S		22 S		22 M		22 J		22 D	
23 J		23 D		23 D		23 M		23 V		23 L	
24 V		24 L		24 L		24 J		24 S		24 M	
25 S		25 M		25 M		25 V		25 D		25 M	
26 D		26 M		26 M		26 S		26 L		26 J	
27 L		27 J		27 J	Prudis	27 D		27 M	Outil trésorier	27 V	
28 M		28 V		28 V	Cogitiel débutant	28 L		28 M		28 S	
29 M				29 S		29 M		29 J		29 D	
30 J				30 D		30 M		30 V		30 L	
31 V				31 L				31 S			

# Calendrier de formation 2ème semestre

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 M		1 V		1 L		1 M		1 S		1 L	
2 M		2 S		2 M	Excel	2 J	Excel	2 D		2 M	Simpliquer et participer à la vie de la CGT M1 UL Bourg
3 J		3 D		3 M		3 V		3 L		3 M	
4 V		4 L		4 J		4 S		4 M		4 J	
5 S		5 M		5 V		5 D		5 M	CSSCT	5 V	
6 D		6 M		6 S		6 L		6 J		6 S	
7 L		7 J		7 D		7 M		7 V		7 D	
8 M		8 V		8 L		8 M	Prudis	8 S		8 L	
9 M		9 S		9 M		9 J		9 D		9 M	
10 J		10 D		10 M	CSE	10 V		10 L		10 M	Communication
11 V		11 L		11 J		11 S		11 M		11 J	
12 S		12 M		12 V		12 D		12 M	Code du travail	12 V	
13 D		13 M		13 S		13 L		13 J		13 S	
14 L		14 J		14 D		14 M	Feuille de paie	14 V		14 D	
15 M		15 V		15 L		15 M		15 S		15 L	
16 M		16 S		16 M		16 J		16 D		16 M	
17 J		17 D		17 M	DS	17 V		17 L		17 M	
18 V		18 L		18 J		18 S		18 M		18 J	
19 S		19 M		19 V		19 D		19 M	Niveau 2 - 1ère semaine	19 V	
20 D		20 M		20 S		20 L		20 J		20 S	
21 L		21 J		21 D		21 M		21 V		21 D	
22 M		22 V		22 L		22 M		22 S		22 L	
23 M		23 S		23 M		23 J		23 D		23 M	
24 J		24 D		24 M		24 V		24 L		24 M	
25 V		25 L		25 J	Cogituel perf	25 S		25 M		25 J	
26 S		26 M		26 V		26 D		26 M	Animer un syndicat	26 V	
27 D		27 J		27 S	Analyse situa <sup>o</sup> W Trévoux	27 L		27 J	Participer M1 UL Amberieu	27 S	
28 L		28 V		28 D		28 M		28 V		28 D	
29 M		29 J		29 L		29 M		29 S		29 L	
30 M		30 S		30 M		30 J		30 D		30 M	
31 J		31 D		31 M		31 V		31 L		31 M	

**Attention : Niveau 2 - 2ème partie du lundi 19 au vendredi 23 Janvier 2026**

# La Charte du stagiaire

## **PREAMBULE :**

La présente charte constitue un engagement partagé entre la structure de formation, le ou les formateurs et le ou les stagiaires de la formation syndicale.

Les formations syndicales CGT doivent permettre à chaque stagiaire de s'intégrer dans notre organisation syndicale et doivent correspondre aux objectifs pédagogiques déterminés par la confédération.

Ces formations constituent un espace interactif dans lequel sera respecté le stagiaire ainsi que le ou les formateur(s).

Dès le début de la formation, les téléphones portables doivent être éteints et les règles élémentaires de savoir vivre et de savoir être respectées.

## **Article I : PERSONNES CONCERNEES**

La présente charte s'applique à tout stagiaire, quel que soit son statut, à partir du moment où il est inscrit à une session de formation dispensée par la CGT et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes de la présente charte lorsqu'il suit une formation.

## **Article II : HORAIRES DE FORMATION**

Les stagiaires s'engagent à suivre l'intégralité de la formation.

Les horaires de formation sont définis par les intervenants et selon le contenu des modules de formation.

Les horaires seront communiqués aux stagiaires lors de la remise de la convocation. Ils sont rappelés par le formateur en début de stage.

Les stagiaires sont tenus de les respecter. Sauf circonstances exceptionnelles (enfants malades etc...), les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

## **Article III : ABSENCES ET RETARDS**

En cas d'absence, de retard ou de départ anticipé, les stagiaires doivent avertir le formateur et se justifier.

De plus, conformément à l'article R 6341-45 du Code du travail, le stagiaire dont la rémunération est prise en charge par l'employeur s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

## **Article IV : FEUILLE D'EMARGEMENT**

Les stagiaires doivent obligatoirement signer au fur et à mesure du déroulement de la formation, la feuille d'émargement que fait circuler le directeur de stage. C'est à partir de cette feuille d'émargement et du suivi du directeur de stage que les attestations seront délivrées, en fin de stage. De plus, les stagiaires sont tenus de remplir la fiche d'évaluation qui leur est remise par le formateur.

## **CONCLUSIONS :**

La formation syndicale remplit les mêmes fonctions formatrices que la formation professionnelle. Elle doit permettre de former, d'informer les délégués, militants et syndiqués, afin de les préparer aux futures missions et responsabilités qui seront les leurs.

Elle revêt une importance capitale pour notre organisation et, à ce titre, chaque stagiaire doit prendre toute la mesure et la responsabilité de ces formations.



## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Stage ou Journée d'étude

Utiliser un bulletin d'inscription par stage

Union Locale : .....

Le syndicat de l'entreprise : .....

Mail du syndicat ..... Téléphone : .....

Inscrit au stage .....

Date du stage : .....



**En cas d'absence d'un stagiaire sans un délai de prévenance de 48h minimum (hormis cas de force majeure), un montant de 30 € par jour par stagiaire sera facturé au syndicat concerné.**

NOM	PRENOM	ADRESSE PERSONNELLE	TELEPHONE	MAIL



**Lors d'une demande de formation, attendre la confirmation d'inscription donnée par l'UD ou l'UL avant de faire les démarches auprès de votre employeur.**

Fait le : .....

Signature du Secrétaire du syndicat :

Bulletin d'inscription à renvoyer : UD CGT de l'Ain - CS 60092 - 01003 Bourg en Bresse

[udain-formation@cgt01.fr](mailto:udain-formation@cgt01.fr)



3 Impasse Alfred Chanut  
01000 Bourg en Bresse  
mail : ihscgtain@laposte.net  
tél : 04 74 22 16 48



2023 - Manif retraite - Bourg en Bresse



2006 - Manif contre le CPE - Bourg en Bresse

**Nos archives sont  
les témoignages  
irremplaçables  
des conditions  
de vie, de travail  
et de luttes ouvrières  
de notre département.**



1936 - Bourg en Bresse

**Pour collecter la mémoire des  
travailleuses, des travailleurs et des luttes de l'Ain**



# Association pour l'**IN**formation et la **DE**fense des **CO**nsummateurs **SA**lariés



**INDECOSA CGT de l'Ain**  
3 Impasse Alfred Chanut 01000 Bourg en Bresse  
04 74 22 94 47 - indecosa-ain@cgt01.fr

# La CGT à 130 ANS

**Un rendez-vous  
à ne pas manquer !**

- **Musique, théâtre**
- **Conférences**

**Et des invités surprises !**

**2025, c'est l'anniversaire de  
notre organisation syndicale.  
C'est notre année !**

